

## **Conseil communal de Jalhay du 25 mars 2024**

13 points ont été traités en séance publique. Tout d'abord, le Conseil communal a pris acte :

- de l'élection de plein droit d'une conseillère de l'action sociale (Julie Dohogne) en remplacement de Georgette Evrard décédée.
- de la vérification des pouvoirs, de la prestation de serment et de l'installation d'une Conseillère communale suppléante (Anne Charpentier) en qualité de Conseillère communale effective.

Ensuite, à l'unanimité, le Conseil a :

- ratifié un jugement du 13/02/2024 relatif à une infraction urbanistique dans le cadre de la reconstruction d'un chalet existant sans autorisation à Jalhay, chemin du Héliivy, 27.
- approuvé le décret voirie relatif au déplacement d'un tronçon du sentier vicinal n° 108, Pont de Polleur, division 2 section A n° 732 et 738B.
- approuvé le décret voirie relatif à l'élargissement d'un chemin vicinal n° 8 dans le cadre de la construction de neuf nouveaux logements – Haut Vinave – Division 1, section D n° 396D et 396E.
- approuvé la demande d'avis motivé du Chef de Corps de la Zone de police des Fagnes dans le cadre de l'installation de caméras de surveillance pour la lutte contre les incivilités environnementales, notamment aux abords des bulles à verres.
- approuvé le rapport annuel 2023 et la liste des membres actualisée relatifs au développement rural dans le cadre de l'opération de développement rural (ODR) et de la commission locale de développement rural (CLDR).
- pris acte de la démission de membres de la commission locale de développement rural (CLDR).
- approuvé les conditions et le mode de passation du marché public de travaux relatif aux travaux énergétiques à l'école de Jalhay (Ureba 2019) concernant la ventilation et de celui concernant l'installation et la maintenance d'un ascenseur au bâtiment affecté aux services du CPAS (à transformer).
- approuvé les points à l'ordre du jour des assemblées générales extraordinaires des Intercommunales RESA et ENODIA du 27 mars 2024.

Malgré le refus du groupe Oser, le Conseil a approuvé les conditions et le mode de passation du marché public de fournitures relatif à l'acquisition d'une camionnette benne simple cabine et d'un pick-up pour le service des travaux. En effet, le groupe Oser reproche à la majorité de ne pas avoir tenu sa parole électorale qui consistait à privilégier l'achat de véhicules électriques.

Dans les divers, nous apprenons via le groupe Choisir Ensemble (Vision) que :

- les riverains du Chemin des Monts se plaignent de la vitesse excessive des véhicules et souhaiteraient limiter la vitesse à 30km/h comme à Solwaster. Le placement de dos d'âne n'est pas possible en raison du passage des bus du TEC et de la pente ; l'installation de coussins berlinois semble par ailleurs inutile. La route étant étroite, la majorité pense qu'il s'agit en fait d'un sentiment de vitesse excessive et non pas la réalité. Toutefois, une étude avec la police va être diligentée pour vérifier.

- l'accès au cimetière de Jalhay est compliqué pour les personnes à mobilité réduite (PMR), car les allées sont recouvertes de petites rocailles. La majorité cherche une solution pour les réaménager (un genre de semi-pénétration...), en tout cas, dès qu'on ne sera plus dans un système de concessions où l'on entre le cercueil par l'allée et non par le monument. La proposition de Choisir-Ensemble de placer du gazon sur un système d'alvéoles ne conviendrait pas ; car la majorité a décidé de ne pas verdir les cimetières.

Le conseil se termine par une information : très probablement entre le 9 et 16 avril, le SPW va réaliser un raclage-pose du revêtement hydrocarboné entre Surister (au niveau de Royompé) et Tiège pour éliminer les nids de poules. Il faudra encore patienter quelques années pour les travaux des traversées de Jalhay et de Surister.

Nous profitons de ce compte-rendu pour vous inviter à participer à notre sondage sur le bien-être social et le cadre de vie dans notre commune accessible à l'adresse web <https://www.actions-citoyennes.be/plateforme-citoyenne>. Un grand merci pour votre participation.

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC